

# Organiser la délégation en cas d'absence du Chef d'établissement



Service 1<sup>er</sup> Degré

Groupe de travail des Chefs d'établissement déchargés de classe

**DDEC NANTES** 

Mise à jour septembre 2014

Page 2
--------

L'absence du chef d'établissement rend plus difficile le fonctionnement d'une école : qui prend les décisions ? qui organise ? qui est responsable ?...

Comment faire en sorte que l'établissement continue à fonctionner dans les meilleures conditions de sécurité et de service ?

Ce dossier-ressource, destiné aux chefs d'établissement, est loin d'être exhaustif. Il propose quelques conseils, des vigilances et quelques outils pratiques pour permettre de préparer ou d'anticiper une éventuelle absence : outils d'organisation et de communication, en lien avec l'enseignant ayant accepté la délégation de responsabilité.

Ce dossier n'évoque pas les délégués de cycles ou de sites qui peuvent relayer le chef d'établissement, néanmoins certains des outils proposés peuvent permettre d'organiser leur participation à la vie de l'école.

Dossier réalisé par le groupe de travail des chefs d'établissement déchargés de classe.

#### Remerciements particuliers à :

M Laurent LE MOIGNE, St Laurent, BLAIN
M Henri-Marie GIRAUD, Ste Famille CLISSON
M Joël PEAULT, Notre Dame de Bon Port, NANTES
Mme Brigitte FOUASSIER, St Joseph, PONTCHATEAU
M Philippe MOUILLERON, St Michel, NORT S/ ERDRE
Mme Thérèse NICOLAS-JOURDE, Ste Marie, ST ETIFI

Mme Thérèse NICOLAS- JOURDE, Ste Marie, ST ETIENNE DE MONTLUC - ND des Vertus, LE TEMPLE

Mme Patricia SAUVAGE, Ste Marie VALLET

#### PREPARER LA DELEGATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

#### o Réflexions, conseils

#### PREPARER L'ABSENCE...

#### Vis à vis du Chef d'établissement :

Anticiper /prendre conscience que le CE1 peut être absent pour une durée plus ou moins longue.

Accepter que l'établissement continue de fonctionner sans lui et s'en donner les moyens.

Inscrire le pilotage de l'école dans une culture de délégations des tâches,

Pouvoir renvoyer une image positive de la fonction de CE pour encourager les personnes à accepter la délégation, Bien qu'étant dans « la gestion des affaires courantes », accepter que les modalités de fonctionnement de l'école puissent ne pas être systématiquement identiques aux siennes.

#### Vis-à-vis de la personne ayant délégation :

Permettre à la personne de prendre conscience des enjeux de cette délégation (arbitrages, temps à passer, regard des autres...)

Prendre le temps d'écouter ses peurs, ses questions, ses motivations,

Permettre à la personne ayant délégation de se sentir reconnue, légitimée et rassurée :

- ·En lui exprimant la confiance accordée,
- En explicitant le rôle attendu.
- ·En préparant des outils et des ressources,
- En communiquant auprès de la communauté éducative, des partenaires extérieurs,
- .En lui permettant de découvrir quelques tâches du CE1

#### Vis-à-vis des partenaires de la communauté éducative:

Permettre à la personne ayant délégation d'être légitimée

·En informant les différents membres et partenaires de la communauté éducative

#### ET PREPARER LE RETOUR...

#### Vis à vis du Chef d'établissement :

Prendre le temps de la réappropriation de l'actualité de l'école,

En cas d'arrêt long, pouvoir accepter de ne pas tout maîtriser dès son retour et que des éléments de la vie de l'école ont pu évoluer en l'absence du C.E.

#### Vis-à-vis de la personne ayant délégation :

Prendre le temps du partage du vécu,

Organiser la transition du délégué vers le chef d'établissement,

Concilier le retour à sa place « d'enseignant » ; tout en prenant acte et en valorisant les compétences développées, le regard qu'il porte sur l'école.

Faire le bilan positif tiré de cette expérience,

#### Vis-à-vis des partenaires de la communauté éducative :

Remercier la personne ayant assuré la délégation et informer de la transition vécue,

#### Points de vigilance

#### > Pré-rentrée

La délégation est fondamentale. Elle ne s'improvise pas Elle nécessite du temps, un champ d'action défini, un accompagnement, une relation de confiance, des occasions d'information mutuelle, des occasions de valorisation et d'épanouissement, une évaluation en vue de réajustements éventuels.

#### > Pendant l'absence :

- Cette délégation sera assumée par un(e) enseignant (e) qui règlera les affaires courantes, s'occupera de la sécurité des personnes et des biens, servira d'interlocuteur après les familles mais en aucun cas se substituera au chef d'établissement pour prendre des décisions qui peuvent attendre son retour.
- On doit pouvoir joindre le CE1 mais **ne pas compter sur lui sans arrêt**. La rareté des contacts pourrait être le signe que le CE1 avait bien anticipé et bien préparé sa délégation
- Dans le dossier, selon la durée de l'absence prioriser les tâches.

#### **Moyens**

#### POUR AGIR

- Prendre du temps avec l'enseignant ayant délégation **pour l'informer** sur le fonctionnement.
  - Outil « Etat des lieux » (DDEC voir Présence Web 44)
  - Informations pratiques : voir propositions d'outils en annexe : Classeur/dossier , fiche des tâches...
- Prévoir un temps d'échange/bilan au retour du chef d'établissement **pour faire du lien.**(voir fiche support en annexe)

#### POUR COMMUNIQUER

- **Communiquer** à la communauté éducative le nom de la Personne ayant délégation et son rôle,
- Communiquer aux partenaires extérieurs (IEN, mairie) le nom de la Personne ayant délégation,
- Transmettre la fiche de délégation de direction à la DDEC.
- Prévoir un courrier d'information aux familles en cas d'absence du chef d'établissement
  - Lettres-types d'information aux partenaires / aux familles en cas d'absence du chef d'établissement. (voir annexe)
  - Formulaire Délégation DDEC (voir annexe)

#### Outils pour faciliter la délégation en cas d'absence du Chef d'établissement

- 1. Courrier d'information aux partenaires de la Communauté éducative (p. 8) Fiche information de la désignation du délégué à communiquer à la Rentrée
- 2. Courrier d'information aux partenaires de la Communauté éducative (p. 9)

  Fiche d'information du début de la délégation en cas d'absence du C.E. autre qu'arrêt maladie
- 3. Courrier d'information aux partenaires de la Communauté éducative (p. 10)

  Fiche d'information du début de la délégation en cas d'arrêt de travail diffusion au moment de l'absence
- 4. Sommaire d'un classeur-ressources (p. 11 )
  Mémento synthétique des principaux dossiers nécessaires au fonctionnement de l'école.
  Chaque entrée est complétée soit par une fiche explicative (consignes, coordonnées), soit par l'indication de l'endroit où trouver l'information.
- 5. Grille de répartition de tâches en l'absence du Chef d'établissement (p. 14)
  Grille de répartition de tâches liées au fonctionnement de l'école, entre l'enseignant assurant la délégation, un ou plusieurs autres enseignants.
- 6. Quelques repères face à des situations (p. 17)
  Grille sous forme « foire aux questions » proposant quelques pistes ou réponses face à des situations de la vie quotidienne de l'école.
  Renvoie à des consignes, des conduites à tenir ou des coordonnées
- 7. Fiche synthèse de la période de délégation (p. 21)
  Recensement sommaire d'informations concernant la vie de l'école (personnes, événements etc...) à compléter si possible avant l'absence du C.E.
  Au retour du C.E., cet outil est support possible d'un bilan de la période de délégation (évolutions, situations...)
- 8. Conditions de remplacement par un suppléant des Chefs d'établissement (p.22) bénéficiant d'une décharge de classe.
- 9. Repères administratifs (diffusé dans le dossier administratif de rentrée) (p.23 à 27)

Ecole					
	$\overline{}$	$\overline{}$	 	 	

#### Information aux partenaires de la communauté éducative A communiquer à la pré-rentrée

#### Délégation de direction

<ul><li>□ M, Mme</li><li>□ L'équipe éducative</li></ul>	Président(e) de L'OGECPrésident(e) de L'APELchargé(e) de mission du secteur enseignants, personnels) prêtre de la Paroisse
	0/20 le chef d'établissement, M, Mme désigne
M, Mme	enseignant(e) de l'école, personne ayant délégation de direction.
	onctuelles (rendez-vous extérieurs…) usieurs jours (formation, maladie…)
Nature de la délégation	
points suivants : Sécurité des person Organisation des se Il prendra les décision	vices ns qui s'imposent et en informera le CE.
Continuité du projet	is de quinze jours le champ de responsabilité s'étendra à : pastoral( en lien avec le prêtre de la paroisse) éducatif et pédagogique n lien l'OGEC, l'APEL, le chargé de mission et l'équipe éducative.
<u>Information</u>	
Pour chaque absence of informés (mode d'inform	ourte et ponctuelle, l'enseignant ayant délégation et l'équipe éducative seront ation à convenir).
Pour les absences de p	sieurs jours, les présidents(es) des associations seront aussi informés(ées).
Pour les absences de p	s de quinze jours, le prêtre et le chargé de missions seront aussi informés.
<u>Préparation</u>	
	donnera en début d'année scolaire les informations nécessaires à l'enseignant ayant classement, planning).
Ces dispositions sero d'établissement.	t caduques, de fait, au retour en fonction de M, Mme, chef
Α	le
M, Mme Enseignant avant délégat	M, Mme on Chef d'établissement

#### Délégation de direction

Absence de M, M	lme	chef d'établissement
A l'attention de  M, MmeF  M, MmeF  M, MmeC  L'équipe éducative (enseignants	Président(e) de L'APEL chargé(e) de mission du secteul	r
M, Mme che pour une durée de	ef d'établissement est/sera abse	ent(e) de l'école à compter du
M, Mmedécision nécessaire au bon fonctionr		dre, prendra en son absence toute
Dans les situations d'urgence : sécur s'imposent et en informera au plus vi		notamment, il prendra les décisions qui
Ces dispositions seront caduques au Chef d'établissement.	retour en fonction de M, Mme	
A le		
M, Mme Enseignant ayant délégation		l, Mme hef d'établissement

Λ	diffuser er	026	d'arrôt	do	travail
$\boldsymbol{\omega}$	anniser er	I CAS	o arrei	ne i	ravan

#### Délégation de direction

Absence de M, Mme	chef d'établissement
A l'attention de  M, MmePrésid M, Mmecharg M, Mmecharg L'équipe éducative (enseignants, pers	é(e) de mission du secteursonnels)
M, Mme chef d'éta	ablissement est/sera absent(e) de l'école à compter du
Durant son absence M, Mmeaura responsabilité et autorité sur les poin	assumera les fonctions de direction et à ce titre ts suivants :
Sécurité des personnes et des biens Organisation des services Continuité du projet pédagogique Liens avec la Direction Diocésaine, l'II les différents prestataires de l'école.	nspection Académique, le prêtre de la paroisse, l'OGEC, l'APEL et
Ces dispositions seront caduques au retor	ur en fonction de M, Mme chef d'établissement.
A le	
M, Mme Enseignant ayant délégation	M, Mme Chef d'établissement

#### DELEGATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

#### **CLASSEUR-RESSOURCES**

#### **SOMMAIRE**

#### Descriptif de cet outil :

Mémento synthétique des principaux dossiers nécessaires au fonctionnement de l'école :

Chaque entrée est complétée soit

- par une fiche explicative (consignes) ou de coordonnées
- par une indication de l'endroit où trouver l'information

#### Présenter

- les endroits de rangement
- l'arborescence du disque dur
- les endroits de sauvegarde (« cloud », clés USB, disques durs...)

Adapter ce classement aux classements existant dans l'école.

Prendre le temps en début d'année pour présenter ce classeur au délégué.

#### **FICHE 1 ETABLISSEMENT**

- Code RNE
- Code BASEC
- N° ET Date du Contrat d'Association
- Code Accès Informatique
- Code Accès Internet
- Codes divers (IA/DDEC/Messagerie/etc...)

#### FICHE 2 DDEC (voir annuaire DDEC)

- Directeur Diocésain
- Directeur Adjoint 1er Degré
- Secrétariat
- Chargé de Mission
- Suppléances
- Service de Pastorale
- Psychologie
- Protection de l'Enfance : Veille Enfance

#### FICHE 3 DIRECTION DES SERVICES ACADEMIQUES

- DASEN (Inspecteur d'académie)
- Responsable AVSI
- SAGEPP: Enseignants

Suppléants

Inspection de l'Education Nationale :

Circonscription Inspecteur Secrétariat

#### **FICHE 4 GESTION DES URGENCES**

- Délégations de Pouvoirs en cas d'Urgence
- SAMU: N° Téléphone et consigne Cahier de Formation 1ers Secours
- **Pompiers**
- Gendarmerie
- Médecins : Médecins de la commune Médecin Scolaire Médecin PMI
- Registre Sécurité : Exercices évacuation Vérifications annuelles obligatoires
- **PPMS**

#### FICHE 5 GESTION ADMINISTRATIVE DE L'ECOLE

- ELEVES : fiches inscriptions

fiches renseignements

autorisations photos - droit à l'image

Charte informatique listes par niveaux listes par classe

listes des aînés par classe

FAMILLES : listes des familles règlements intérieurs

- ASSURANCES : refus assurances listes des assurés

- TABLEAUX SURVEILLANCES

#### **FICHE 6 GESTION DES PERSONNELS**

- ENSEIGNANTS : dossiers

: liste récapitulative avec

coordonnées

- PERSONNEL OGEC : Dossiers

Emplois du Temps Plannings d'Année

liste récapitulative avec coordonnées

INTERVENANTS : Anglais

Musique Piscine

Activités Sportives

 PERSONNES RESSOURCES POUR DES REMPLACEMENTS

#### FICHE 7 GESTION PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE

- Projet Ecole

- Projets d'Année

Concertations : plannings
 CR

APD : Plannings

Listes élèves suivis

- BEP : Emploi du Temps

Listes Enfants suivis

- PPRE : enfants concernés

PAI : enfants concernés

copies des documents

Sorties scolaires : Réservations

Réservation transports

Financements Autorisations

Informations aux familles Planning des sorties pour l'école

- Fournitures : Commandes

Conseil d'établissement (membres)Commissions diverses : (membres)

- Action caritative

- Fournitures : Commandes

#### **FICHE 8 SANTE ET PREVENTION**

- DDEC : Veille Enfance en Danger

- PMI : Médecin Infirmière

- MEDECINE SCOLAIRE : Médecin

Infirmière Secrétaire

- Assistante Sociale

 MDPH : Enseignant Référent Enfants concernés

AVSI: planning d'accompagnement

CR des ESS

#### **FICHE 9 RELATIONS PARTENAIRES**

- OGEC : Président

Trésorier

Budget Pédagogique

CR Réunions Bureau & CA et planning

- A.P.E.L: Président

Trésorier

Budget attribué aux activités de

l'Ecole

CR réunions Bureau et planning

PAROISSE : Prêtres

Animatrice en Pastorale et Catéchèse

Date des temps forts

- MAIRIE: Maire

Adjoint aux Affaires Scolaires

Adjoint aux Finances

Adjoint à la Jeunesse et aux Sports

Relations avec la Mairie

Budget alloué aux Fournitures

Bibliothèque Municipale:

Responsable

Planning de fréquentation Responsable des Ateliers

Municipaux

Police Municipale

Responsable Salle des Sports

Dossiers en cours

#### **FICHE 10 ARTISANS et FOURNISSEURS**

- Fournitures Scolaires
- Papier photocopieur
- Photos Scolaires
- Produits entretien
- Consommables chauffage
- Informatique
- Transports

#### **FICHE 11 ENTRETIEN**

- Electricité
- Plomberie
- Chauffage
- Couverture

#### **FICHE 12 SERVICES PERISCOLAIRES**

 Restauration : Horaires et Organisation des Services

Cuisine Centrale

Pointage et commande des repas Vente de tickets ou autre

- Accueil Périscolaire : Horaires et Organisation

Pointage Facturation

#### **FICHE 13 TRAVAUX**

En cours : Programmés :

En attente de devis :

#### **FICHE 14 MAINTENANCE**

Photocopieur Chaudière Informatique

Système incendie/extincteurs etc...

Emplacements des compteurs et vannes eau et électricité

#### **FICHE 15 ARCHIVAGE**

Ce dont il faut garder trace Emplacements

#### Ecole:

### ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT EN CAS D'ABSENCE DU CHEF D'ETABLISSEMENT POSSIBLE REPARTITION <u>DE TÂCHES</u>

L'enseignant ayant délégation reste responsable.

TACHES	Enseignant A DÉLÉGUÉ	Enseignant B	Commentaires
	DELEGGE		Champ Administratif
Gestion et suivi du secrétariat			·
<ul> <li>Gestion des dossiers administratifs (effectifs, tenue des registres, situation des enseignants).</li> </ul>	х		
<ul> <li>Relations avec les administrations</li> <li>IA, IEN</li> <li>DDEC, Centre Ozanam</li> <li>Mairie et associations.</li> <li>Relations avec les parents (accueil, contact, rencontres avec les parents).</li> </ul>			
<ul> <li>Inscription des élèves (circulaires, annonces presse, RDV parents).</li> </ul>			
• Relations avec le personnel OGEC : ASEM, secrétaires, comptables, agents d'entretien (coordination, répartition et suivi des tâches, planning, EAAD).			
Organisation du droit d'accueil en cas de grève des personnels			
Ouverture, gestion et traitement du courrier/Messagerie			
Relations avec la PMI, CMS, service de santé scolaire, suivi des PAI			
• Elaboration du plan de formation.			

		Champ éducatif
*Animation pédagogique et communication (projet pédagogique, organisation et animation des concertations, des régulations).		
Signature des livrets scolaires		
Gestion du dossier ASH, de la MDPH (affectation, réunion de réseau, de dispositif, suivi de la CLAD, organisation ESS et équipes éducatives, CR conseils de cycle); relation avec la psychologue de l'éducation et l'enseignant-référent.		
<ul> <li>Relations avec le collège (liens CM2 − 6<sup>ème</sup>).</li> </ul>		
Organisation des sorties scolaires : suivi des projets et validation (étude des financements, conditions de sécurité, etc), communication		
Mise en place de spectacles : suivi des projets et validation (étude des financements, conditions de sécurité, conditions matérielles, etc), communication		
		Champ économique
* Relations avec l'OGEC (préparation et présence réunion, budgets,).		
Signature contrat personnels OGEC (entretien d'embauche, rédaction des contrats,)		
<ul> <li>Commissions OGEC:</li> <li>Périscolaire</li> <li>Travaux</li> <li>Communication</li> <li>Finances</li> <li>Impayés</li> <li>Gestion du matériel et des bâtiments,</li> </ul>		
travaux (commandes fournitures, budgets,).		

			Champ de la pastorale
• Animation du projet pastoral en lien avec la paroisse; organisation et suivi de l'éveil à la foi, culture chrétienne et KT; relation aux catéchistes.			
	С	hamp ro	elationnel et de la communication
• Relations avec les correspondants de la presse			
• Relations aux partenaires extérieurs et intervenants (Service des transports, piscine, Médiathèque)			
Communication interne : hebdo et points référents			
• Relations avec l'APEL . (présence réunion)			
• Stagiaires : suivi, RV et signature des conventions			
• Suivi des suppléances (accueil, accompagnement, évaluation : rédaction bilans,).			
• Participations aux réunions institutionnelles (Points directeurs, Assemblées Générales des directeurs, réunions des directeurs déchargés)			

#### <u>Dossier partagé</u>:

Signatures Le Chef d'Etablissement

L'enseignant ayant délégation

L'enseignant assurant certaines tâches

#### Quelques repères face à des situations

Propositions de réponses, à adapter selon l'établissement

Ressources/ cadre règlementaire: voir Guide du directeur d'école : classeur Maurice Gautier

TÂCHES	VOIR Dossier ou Annexes	Moins d' 1 semaine	1 à 3 semaines	Plus de 3 semaines
GESTION DES UR	GENCE	8		
Un élève se blesse sans gravité : l'enseignant avertit la famille par téléphone et par écrit				
Un élève se blesse grièvement Appeler le 15 (SAMU) et suivre les préconisations – contacter la famille.				
Un élève ayant un PAI fait une crise : la personne en charge de l'élève prend la trousse de soins et suit l'ordonnance				
Alerte incendie : sortir les élèves sur le point de rassemblement				
Alerte confinement : appliquer le PPMS				
Un enfant s'enfuit : alerter la gendarmerie et la famille				
<b>Un enseignant fait un malaise</b> : évacuer les élèves, les rassurer, et alerter le 15				
Un enseignant est absent : - Organiser le remplacement de ses surveillances				
Dès réception de son arrêt maladie compléter la fiche SAGEPP  - Moins d'une semaine : répartir les élèves dans les classes et avertir les familles par écrit (voir modèle type)  - Pour les élèves des classes maternelles une affiche pour prévenir de l'absence de l'enseignant  - Plus de 8 jours : avertir le service des suppléances pour une suppléance à partir du 5ème jour devant élève  - Plus de 8 jours : compléter la fiche du SAGEPP du suppléant dès son 1er jour de la prise de ses fonctions  Un enseignant demande une autorisation d'absence :  - Remettre le formulaire SAGEPP  Un enseignant a un accident sur son lieu de travail ou le trajet : Informer par écrit le service académique : DIPER – SAGEP  Une ASEM est absente :  - Prévenir l'OGEC  - Assurer son remplacement en prenant la liste des ASEM ayant déjà assuré des remplacements ou courriers de candidature.				
En attendant le remplacement assurer une rotation avec l'équipe des ASEM  - Un personnel absent plus de trois semaines doit passer une visite médicale à la médecine du travail avant sa reprise : penser à prendre RDV  Un personnel du périscolaire ou de la cantine est absent :  - Assurer son remplacement soit en prenant la liste des remplacements soit en demandant à une ASEM d'assurer des heures supplémentaires ou reprendre les courriers de candidature.  En attendant le remplacement assurer une rotation avec l'équipe des ASEM				
La secrétaire est absente :				

- Mettre le répondeur et écouter les messages le temps du			
midi ou à la sortie			
- Assurer ses tâches indispensables : commande des repas			
et le courrier Une AVSI est absente :			
<ul> <li>Avertir les parents si l'enfant n'est pas scolarisable sans AVSI</li> </ul>			
Avertir l'inspecteur ASH par mail (carnet d'adresse)			
Un personnel ou un enseignant a un accident :			
Appeler le SAMU ou les pompiers			
Etablir une déclaration			
Un parent arrive en colère :			
Ecouter calmement et entièrement le parent, reprendre en la			
reformulant son inquiétude et l'avertir que le problème sera pris en			
compte .			
Un parent arrive avec une situation grave (décès, accident) :			
Ecouter calmement avec empathie			
Un élève a commis une agression : référence au règlement			
intérieur).			
Une fuite d'eau/ gel des canalisations/ toilette bouché ou			
<b>déborde</b> : fermer la vanne - Appeler le plombier.			
Fuite de gaz : fermer les vannes et appeler le chauffagiste ou GDF			
Problème électrique : vérifier si tous les fusibles sont en marche			
avant d'appeler l'électricien			
Problème internet : fermer la Box et la rallumer, si aucun			
changement appeler le serveur			
Problème de ligne téléphonique : avertir France télécom			
Des installations dangereuses (ex branche d'arbre va se briser,			
trou sur un mur, fil électrique) : sécuriser le périmètre , prévenir			
l'OGEC(responsable des travaux et président en copie) par mail			
GESTION QUOTIL	DIENNE		
GESTION QUOTIE	DIENNE		
GESTION QUOTIL	DIENNE		
Commande des repas chaque matin	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires :	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants - Information des familles par les enseignants après visa du	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants  - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants  - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte  - Prévoir trousse à pharmacie	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte - Prévoir trousse à pharmacie - Paiement à réception de la facture	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte - Prévoir trousse à pharmacie - Paiement à réception de la facture  Spectacle	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants  - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte  - Prévoir trousse à pharmacie  - Paiement à réception de la facture  Spectacle  - Réservation du spectacle par les enseignants dans le cadre	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants  - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte  - Prévoir trousse à pharmacie  - Paiement à réception de la facture  Spectacle  - Réservation du spectacle par les enseignants dans le cadre budgétaire fixé	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants  - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte  - Prévoir trousse à pharmacie  - Paiement à réception de la facture  Spectacle  - Réservation du spectacle par les enseignants dans le cadre	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants  - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte  - Prévoir trousse à pharmacie  - Paiement à réception de la facture  Spectacle  - Réservation du spectacle par les enseignants dans le cadre budgétaire fixé  - Réservation de la salle auprès de la mairie si nécessaire	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants  - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte  - Prévoir trousse à pharmacie  - Paiement à réception de la facture  Spectacle  - Réservation du spectacle par les enseignants dans le cadre budgétaire fixé  - Réservation de la salle auprès de la mairie si nécessaire  Voyage avec nuitée  - Idem sortie scolaire  - Demande d'autorisation auprès des familles	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants  - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte  - Prévoir trousse à pharmacie  - Paiement à réception de la facture  Spectacle  - Réservation du spectacle par les enseignants dans le cadre budgétaire fixé  - Réservation de la salle auprès de la mairie si nécessaire  Voyage avec nuitée  - Idem sortie scolaire  - Demande d'autorisation auprès des familles  - Accord de la famille pour le financement	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants  - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte  - Prévoir trousse à pharmacie  - Paiement à réception de la facture  Spectacle  - Réservation du spectacle par les enseignants dans le cadre budgétaire fixé  - Réservation de la salle auprès de la mairie si nécessaire  Voyage avec nuitée  - Idem sortie scolaire  - Demande d'autorisation auprès des familles  - Accord de la famille pour le financement  - Demande d'aide auprès de l'A.P.E.L et de la mairie pour le	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants  - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte  - Prévoir trousse à pharmacie  - Paiement à réception de la facture  Spectacle  - Réservation du spectacle par les enseignants dans le cadre budgétaire fixé  - Réservation de la salle auprès de la mairie si nécessaire  Voyage avec nuitée  - Idem sortie scolaire  - Demande d'autorisation auprès des familles  - Accord de la famille pour le financement  - Demande d'aide auprès de l'A.P.E.L et de la mairie pour le financement	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants  - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte  - Prévoir trousse à pharmacie  - Paiement à réception de la facture  Spectacle  - Réservation du spectacle par les enseignants dans le cadre budgétaire fixé  - Réservation de la salle auprès de la mairie si nécessaire  Voyage avec nuitée  - Idem sortie scolaire  - Demande d'autorisation auprès des familles  - Accord de la famille pour le financement  - Demande d'aide auprès de l'A.P.E.L et de la mairie pour le financement  - Information à l'IEN	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants  - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte  - Prévoir trousse à pharmacie  - Paiement à réception de la facture  Spectacle  - Réservation du spectacle par les enseignants dans le cadre budgétaire fixé  - Réservation de la salle auprès de la mairie si nécessaire  Voyage avec nuitée  - Idem sortie scolaire  - Demande d'autorisation auprès des familles  - Accord de la famille pour le financement  - Demande d'aide auprès de l'A.P.E.L et de la mairie pour le financement  - Information à l'IEN  - Information auprès des assurances	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants  - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte  - Prévoir trousse à pharmacie  - Paiement à réception de la facture  Spectacle  - Réservation du spectacle par les enseignants dans le cadre budgétaire fixé  - Réservation de la salle auprès de la mairie si nécessaire  Voyage avec nuitée  - Idem sortie scolaire  - Demande d'autorisation auprès des familles  - Accord de la famille pour le financement  - Demande d'aide auprès de l'A.P.E.L et de la mairie pour le financement  - Information à l'IEN  - Information auprès des assurances  - Prévoir : PAI + Fiches urgences+ trousseau + trousse à	DIENNE		
Commande des repas chaque matin  Ecouter les messages pour les absences sinon contacter les familles sur le temps de la récréation pour les primaires Informer les absences au tableau pour les enseignants  Prendre connaissance du courrier/trier/distribuer  Sorties scolaires:  - réservation du car par mail pour devis. Validation du devis par le CE.  - Réservation de la sortie par les enseignants  - Information des familles par les enseignants après visa du C.E.  - Parents accompagnateurs ont connaissance de la charte  - Prévoir trousse à pharmacie  - Paiement à réception de la facture  Spectacle  - Réservation du spectacle par les enseignants dans le cadre budgétaire fixé  - Réservation de la salle auprès de la mairie si nécessaire  Voyage avec nuitée  - Idem sortie scolaire  - Demande d'autorisation auprès des familles  - Accord de la famille pour le financement  - Demande d'aide auprès de l'A.P.E.L et de la mairie pour le financement  - Information à l'IEN  - Information auprès des assurances	DIENNE		

Commandes d'un gros montant : les faire valider par le trésorier				
par mail en mettant en copie le président  Un problème au périscolaire : signaler par mail à l'OGEC selon la				
nature				
La facturation et les impayés (relances) : trésorier et Président OGEC				
Si nécessaire rencontrer la famille pour connaître les modalités qui				
pourraient aider la famille				
Suivi des suppléants : un bilan chaque trimestre et accompagnement par le CE				
Suivi des stagiaires par les enseignants mais rencontre des				
stagiaires pour les accueillir et présenter l'école - réaliser un bilan en fin de stage				
<b>EAAD du personnel :</b> à partir du mois de selon le protocole de l'école.			т	Absence rès longue
GESTION DES EI	LEVES			
Inscrire un nouvel élève sur le registre -matricule et BASEC				
Radier un élève sur le registre-matricule et BASEC				
Inscrire un élève : présenter l'école (sous contrat d'association) et		Reporter les		
son caractère propre, présenter de dossier d'inscription et le parcourir avec les familles	Annexe	RDV d'inscription		
<b>Dans quelles situations appeler le médecin</b> scolaire ou PMI :si présomption de coups, si interrogation concernant un signalement ou un manque d'hygiène ou des troubles sévères du comportement				
Dans quelles situations appeler l'enseignant-référent : si une				
interrogation concernant un enfant ayant déjà un handicap reconnu ou lorsque l'équipe éducative l'a proposé auprès de la famille ou				
autres situations inquiétantes concernant un élève  Dans quelles situations appeler le Chargé de mission : dans				
toutes situations pour avoir des conseils et un accompagnement				
Dans quelles situations appeler l'IEN : lorsque le comportement				
d'un enfant ou d'un parent (situation de parents séparés difficile à				
gérer, de troubles du comportement sévères nécessitant une				
déscolarisation…) interroge ou signaler toutes situations particulières : accueil sans certificat de radiation, absences non				
justifiées				
Dans quelles situations appeler le service de psychologie :				
pour toutes demandes de bilans ou d'accompagnement en cas de				
situation d'élève ou familiale difficile à vivre ou à gérer				
Dans quelles situations appeler la conseillère technique  Protection de l'enfance (cellule veille en danger) : «-Lorsque la				
santé, la sécurité ou la moralité du mineur sont en danger ou				
risquent de l'être ou lorsque les conditions de son éducation ou de				
son développement physique, affectif, intellectuel et social sont				
gravement compromises »  Dans quelles situations appeler le collège : Pour une aide				
matérielle  LES COLLEGUES C.E. DE LA CLE : pour des situations qui				
nécessitent un avis.				
Mai : proposition des maintiens suite au conseil des cycles et				
suivi des dossiers si commission de recours  Orientations SEGPA /CLIS : voir dossier administratif				
SEGPA/CLIS anticiper la réflexion – ( équipe/ famille) dépôt du dossier tôt dans l'année				
CLASSEMENT des	dossie	rs	<u> </u>	
Classer un double des absences dans le dossier des enseignants				
Classer le double des documents administratifs concernant				
Giasser le double des documents administratifs concernant				

suppléant dans le dossier suppléants			
Idem AVSI			
Comptes rendus des concertations :			
Comptes rendus des temps de régulation			
Comptes rendus des conseils de cycle (suivi des élèves)			
Comptes rendus des équipes éducatives :			
Comptes rendus des ESS			
Comptes rendus des courriers de la mairie			
Courriers IA ou IEN			
Courriers DDEC			
COMMUNICAT	TION	1	
COMMONICAL	1011		
Gérer le droit d'accueil des élèves en cas de grève ASEM et			
personnel du périscolaire à contacter en priorité et voir le personnel			
de cantine ou autres personnels de +18 ans) :			
Informer les familles			
Mettre en place un accueil (voir dossier Droit d'accueil)			
Déclarer à l'IA la liste des grévistes et au SAGEPP			
Gérer les absences des élèves : avertir les enseignants et la			
cantine			
Communiquer aux familles l'absence d'un enseignant			
Prévenir par écrit la famille			
en cas de souci de santé d'un l'élève (chute, vomissements)			
en cas de problème matériel de l'élève (vêtement)			
<b>Donner les informations à l'OGEC</b> concernant les accidents, les problèmes liés au personnel, les travaux urgents			
A quelles réunions institutionnelles assister ?			
- Points directeurs			
- AG			
- Réunions BEP/ASH			
- Mairie : CEL (si existant)			
Le C.E. représente l'établissement auprès des autorités			
religieuses et administratives.			
Circulaires d'informations aux parents			
Tout courrier émanant de l'école doit être visé par le C.E.			
(enseignants, OGEC, APEL)  Assister aux réunions de l'A.P.E.L et faire un point sur la vie de			
l'école et les projets. Organisation à voir avec le Psdt.			
Assister au conseil d'administration de l'OGEC en préparant un			
point sur la vie de l'école et les informations/besoins concernant : le			
personnel/les travaux/le périscolaire/contacts avec la mairie			
Organiser l'ordre du jour et animer les concertations			
Organiser et animer les temps de régulation			
Assurer le suivi des élèves aux conseils des cycles			

#### DELEGATION EN CAS D'ABSENCE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

#### « Synthèse de la délégation »

Cette fiche pourrait servir, si possible, <u>au début</u> de l'arrêt et systématiquement au <u>moment de la reprise</u> du chef d'établissement. Elle servirait pour une information concernant des personnes, des événements, des décisions ...

Au début de l'arrêt, le CE1 communique, informe ; à sa reprise, l'enseignant ayant reçu la délégation communique, informe à son tour.

#### Le contenu de ce document reste confidentiel au Chef d'établissement et à la personne ayant reçu délégation.

Domaine	Situations « connues » au départ	Evolutions	Nouvelles situations
Le personnel			
Les enseignants			
Les élèves			
Les familles			
Les concertations			
Le projet d'école			
La vie de l'école			
OGEC			
APEL			
Mairie			
Paroisse			
Autres partenaires			
Matériel			
Travaux			

# CONDITIONS DE REMPLACEMENT PAR UN(E) SUPPLEANT(E) DES CHEFS D'ETABLISSEMENTS BENEFICIANT D'UNE DECHARGE DE DIRECTION

#### Décharges de 27 h :

- Pas de remplacement si l'arrêt est inférieur à 15 jours consécutifs.
- Si l'arrêt est supérieur ou égal à 15 jours, ou si une prolongation porte l'arrêt à plus de 15 jours, c'est l'adjoint faisant fonction qui bénéficiera de la décharge, la classe de celui-ci étant prise en charge par un suppléant à temps complet.

#### Décharges de 13 h 50 :

- pas de remplacement sur le temps de décharge si l'arrêt est inférieur à 15 jours consécutifs.
- Si l'arrêt est supérieur ou égal à 15 jours, ou si une prolongation porte l'arrêt à plus de 15 jours, c'est l'adjoint faisant fonction qui bénéficiera de la décharge, les mi-temps de classe du directeur et de l'adjoint étant pris en charge par un suppléant à temps complet.

#### Décharge de 6 h:

- pas de remplacement sur le temps de décharge si l'arrêt ne dépasse pas un mois.
- Si l'arrêt est supérieur ou égal à un mois, ou si une prolongation porte l'arrêt à plus d'un mois, c'est l'adjoint faisant fonction qui bénéficiera de la décharge, les 21 h de classe du directeur et les 6 h de classe de l'adjoint étant prises en charge par un suppléant à temps complet.

# NOTE CONCERNANT LA DELEGATION DE POUVOIR ET LE REMPLACEMENT DU CHEF D'ETABLISSEMENT



Absence(s) occasionnelle(s) de courte durée du chef d'établissement

2 situations peuvent être à différencier :



Remplacement du chef d'établissement pour absence temporaire ou arrêt de travail

→ <u>Il est recommandé de ne prévoir qu'une seule et même personne</u>



La délégation en cas d'absence (occasionnelle) du chef d'établissement (réunion, classe transplantée, sortie scolaire, ...)

Cette délégation est établie, en utilisant le modèle joint : fiche N°1 « **DELEGATION DE POUVOIR EN CAS D'ABSENCE DE COURTE DUREE DU CHEF D'ETABLISSEMENT** », pour l'année scolaire, en trois exemplaires :

- un pour le chef d'établissement
- un pour l'enseignant délégué,
- un (pour simple information) au Chargé de mission responsable du secteur.



**Le remplacement du chef d'établissement** pour une <u>absence temporaire</u> ou un <u>arrêt de travail</u>.

Se reporter aux indications mentionnées dans le document « en cas d'arrêt de travail ou d'absence temporaire du Chef d'établissement » à l'aide de la fiche N°2 « REMPLACEMENT DU CHEF D'ETABLISSEMENT - ABSENCE TEMPORAIRE OU ARRET DE TRAVAIL » Même procédure que ci-dessus.

→ Fiche à retourner à la D.D.E.C. accompagnée d'un R.I.B.

Fiche N°1

Ecole :	

#### DELEGATION DE POUVOIR EN CAS D'ABSENCE DE COURTE DUREE DU CHEF D'ETABLISSEMENT A L'UN DES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE

Je soussigné(e):	
Chef d'établissement de l'école :	
donne, pour la présente année scolaire 20/20, délégation	de pouvoirs à
M.	
Titulaire de la classe de :	
pour prendre, en mon absence et dans l'impossibilité de me j la vie de l'école.	joindre, toute décision nécessaire à
Fait à	le
Signature pour accord, de l'enseignant recevant la délégation	Signature du Chef d'établissement

Fiche de renseignements à adresser au secrétariat 1er degré

₫ 02 51 81 64 02 <u>irouaud@ec44.fr</u>



## EN CAS D'ARRET DE TRAVAIL OU D'ABSENCE TEMPORAIRE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Texte du statut des Chefs d'Etablissement du 1er degré

(Texte adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique le 19 mars 2010 et promulgué par la Commission Permanente le 16 avril 2010)

- **3.2.5** Un contrat à durée déterminée peut être conclu pour un chef d'établissement, dans le cadre des dispositions légales, notamment dans les cas suivants :
  - absence provisoire du titulaire nécessitant une suppléance ;
  - vacance définitive dans l'attente de l'entrée en fonction du nouveau titulaire.

Ce contrat à durée déterminée doit respecter les dispositions du présent statut dont la nomination préalable par l'autorité de tutelle.

#### 4.4 - Maladie, accident du travail,

Le Chef d'établissement empêché d'assurer son service pour maladie ou accident du travail doit en avertir l'établissement. Si l'arrêt de travail dure plus de 48 heures, il doit être constaté par un certificat médical, dans les conditions prévues par la législation en vigueur. L'Autorité de tutelle et la Direction diocésaine doivent être prévenues.

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE – Direction Diocésaine Centre Ozanam 15, rue Leglas-Maurice BP 44104 - 44041 Nantes cedex 1 ( 0251816400 = 0251816420 - www.ec44.scolanet.org

#### Pour notre diocèse les mesures décidées sont les suivantes et elles restent en vigueur à ce jour :

Les absences provisoires nécessitant un « remplaçant » sont les arrêts légaux durant lesquels le directeur ne peut exercer légalement sa responsabilité.

- Congé maladie
- Congé maternité ou d'adoption
- Congé de paternité
- Accident de travail
- Congé parental.
- Cas de force majeure
- ...

La rémunération du directeur « remplaçant » prend effet au premier jour du remplacement et court pendant les vacances scolaires au prorata du temps de remplacement. (Les congés payés s'ouvrent à partir d'un mois minimum d'exercice dans la réglementation actuelle)

#### Sont exclues:

- Les absences provisoires pour raisons familiales, personnelles ou institutionnelles (mariages, décès, examens, journées de directeurs...) les arrêts pour une durée inférieure ou égale à 3 jours.
- Les absences dans le cadre du service (formation, classes transplantées...) pour lesquelles le directeur est toujours en responsabilité même s'il n'est pas sur le lieu de l'école mais où il est censé être joignable...

Dans ce cas, une délégation de pouvoir temporaire est confiée à un enseignant de l'école.

Les cotisations au régime de prévoyance pour les directeurs « remplaçants » résultent des accords de prévoyance du 28 novembre 2005.

#### Formalités EN CAS D'ARRET DU DIRECTEUR :

#### ⇒ Le directeur ou son remplaçant pré désigné :

#### Dès l'arrêt :

- en priorité, remplit la fiche de demande de suppléance disponible sur le site à l'adresse : http://www.ec44.fr/suppleance-ecole/
- prend contact avec Laurence ROUSSEAU « service des suppléances » par téléphone, fax ou mail : 02 51 81 64 31 8 02 51 81 64 02 - e-mail :Irousseau@ec44.fr
- demande un suppléant (pour la fonction enseignante) en fonction de la taille de l'école.
- envoie par fax la fiche « remplacement du directeur » accompagnée d'un RIB si celle-ci n'a pas été transmise en début d'année.
- envoie dans les 48 heures l'arrêt de travail (à la DDEC, à l'Inspection Académique et à la Sécurité Sociale).
- adresse à l'Inspection Académique les attestations de suppléances pour le suppléant nommé sur la classe ou la décharge.

En cas de prolongation : il informe par téléphone le service des suppléances.

A la reprise de travail : Il envoie la « notification de reprise de travail » à la DDEC, et à l'Inspection Académique.

#### **⇒** La DDEC

- établit, dès le 1<sup>er</sup> jour d'arrêt, la Déclaration Unique d'Embauche (DUE) concernant le remplaçant du directeur, et la transmet à l'URSSAF de Loire Atlantique (soit par mail à <u>urssaf.nantes@urssaf.fr</u>, soit par fax au 02.51.72.65.48). En cas de prolongation, il est inutile de faire une nouvelle déclaration.
- envoie par fax le contrat de travail à l'école (CDD). En cas de prolongation, un nouveau contrat de travail sera établi avec les dates correspondantes.

#### ⇒ L'OGEC :

 retourne, dans les meilleurs délais, le contrat de travail signé à Liliane Carbonneau du service comptable (Fax : 02-51-81-64-16). Il est impératif de respecter cette consigne.

Afin de mettre en place ces nouvelles dispositions nous vous demandons instamment d'adresser au service du 1<sup>er</sup> degré la fiche de renseignement (mail ou courrier) en début d'année scolaire.





Service 1er degré

Fiche N°2

#### Fiche de renseignements à adresser au secrétariat 1<sup>er</sup> degré par fax au 02 51 81 64 02 ou par courrier

# REMPLACEMENT DU CHEF D'ETABLISSEMENT ABSENCE TEMPORAIRE ou ARRET DE TRAVAIL

Nom du chef d'établissement :			
Nom du (de la) Président(e) OGEC :			
Ecole:			
Adresse:			
Nom de la personne ayant la délégation de pouvoirs et assurant le remplacement du directeur en cas d'absence provisoire ou d'arrêt de travail :			
Nom : prénom : prénom :			
Adresse:			
N° de SS :			
Foindre OBLIGATOIREMENT un RIB avec les coordonnées bancaires du directeur « remplaçant »			
Fait le			
NOM et signature du chef d'établissement en titre NOM et signature du remplaçant :			

Si dans l'école, la personne qui assure la délégation temporaire en cas d'absence de courte durée (convocation ponctuelle, sortie scolaire, réunions diocésaines, classe transplantée, événement familial...) est différente de celle qui aura fonction de « chef d'établissement remplaçant »., elle ne doit pas figurer sur cette fiche. Seule celle considérée comme « chef d'établissement remplaçant » doit figurer sur cette fiche qui permettra rémunération.

CACHET DE L'ECOLE

Merci de bien vouloir agrafer ci-dessous le RIB ou RIP